INFORMATION
D24SGVP-009105

Exercice du droit de préemption urbain sur L'immeuble 28 rue Damrémont, à Paris 18e en vue d'y réaliser 13 logements locatifs sociaux et des locaux commerciaux

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration nº075/118/24/00187 d'intention d'aliéner l'immeuble 28 rue Damrémont à Paris 18e, cadastré section AT n° 29, appartenant, en indivision, à M. Didier VIDELIER, à M. Martial DELL'ANGELO et à M. Éric LE CHASTELAIN, au prix de 5 300 000,00 € en valeur « occupé », auquel s'ajoute une commission de 392 200,00 € TTC à la charge de l'acquéreur, reçue en mairie de Paris le 29 avril 2024 ;

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris du 7 mai 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris se caractérise par un taux de logements sociaux de 23,7 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 26 juin 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 5 300 000,00€ en valeur « occupé », auquel s'ajoute une commission de 392 200,00€ TTC à la charge de l'acquéreur sur :

L'immeuble 28 rue Damrémont à Paris 18e

en vue d'y réaliser 13 logements locatifs sociaux et des locaux commerciaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 28 juin 2024